

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2021

Etaient présents : Laurent TEIL, Antonia BOURDON, Julien JODAR, Claude FAYAN, Alain PITON, Mme Magalie ARNAUD, Nathalie MOREL, Cécile PONTRELLI, Pascale VALLET, Didier SERRE, Rémi ASTIER, Denis MAZARD, Roland MISSAGUA et Mme Myriam MANOUVRIER.

Absents excusés avec procuration : Jacques BERTHET (procuration donnée à M. ASTIER), M. FONLUPT (procuration donnée à Mme MOREL), Mme DOREL (procuration donnée à M. MISSAGUA), Mme LEON (procuration donnée à M. MAZARD et Mme REBOREDO (procuration donnée à M. TEIL).

Absent excusé sans procuration : --

Absents non excusés : --

M. PITON a été désigné secrétaire de séance

Ordre du Jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 avril 2021
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Modification de la constitution du Conseil Municipal
4. Extension de l'éclairage public : chemin des graves
5. Convention avec TE38 pour l'occupation du domaine public pour les bornes électriques
6. Création d'un poste non permanent - contrat de projet pour un conseiller numérique pour la médiathèque municipale
7. Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère pour le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
8. Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie
9. Partenariat avec l'association « La Clef des Chats » en vue de la stérilisation des chats errants sur la commune
10. Convention de mise en fourrière des véhicules abandonnés
11. Appel à candidatures pour la vidéo-protection
12. Compte rendus des commissions communales
13. Questions diverses

N°2021-25- OBJET : Modification dans la constitution de la commission communale « Affaires culturelles, communications, relations avec les associations »

M. le Maire informe l'assemblée que Mme MANOUVRIER Myriam prend la place de M. VANDAMME, suite à sa démission du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, valide la nouvelle constitution de la commission « affaires culturelles, communications, relations avec les associations » en incluant Mme Myriam MANOUVRIER.

N°2021-26- OBJET : extension de l'éclairage public : chemin des graves

Dans la continuité de la rénovation de l'éclairage public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, :

- demande à Territoire Energie Isère (TE38) d'envisager la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage public référencé affaire n°20-004-349 EP-extension chemin des graves

- prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :
 - o prix de revient prévisionnel : 4 876,00€
 - o financements externes : 1 799,00€
 - o participation prévisionnelle (frais TE38+ contribution aux investissements) 3 077,00€
- prend acte de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de 175€
- prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnelle total de 2 902,00€.

N°2021-27- OBJET : convention d'occupation du domaine public pour les bornes de recharge électrique eborn

Suite à la délégation de service public attribuée en 2020 par TE38 à la société Easy Charge, dont la filiale SPBR1 est en charge de l'exploitation du développement du réseau de bornes de recharge publiques, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'autoriser M. Le Maire à signer la nouvelle convention entre la commune et la Société SPBR1.

N°2021-28- OBJET : création d'un poste non permanent – contrat de projet

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide la création d'un poste de Conseiller Numérique France Services pour la médiathèque,

N°2021-29 OBJET : convention dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention disposition de signalement des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexistes avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.

N°2021-30- OBJET : modification d'ouverture du secrétariat de mairie

Où l'exposé de M. Le Maire,

Vu l'avis favorable en date du 20 avril 2021 du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Isère,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la modification d'ouverture du secrétariat de mairie selon les modalités décrites ci-dessous à compter du 05 juillet 2021 :

Lundi : 8h/12h et 14h/18h au lieu de 19h

Mardi : 8h/12h et maintien de la fermeture au public l'après-midi

Mercredi : 8h/1h et 14h/17h

Jeudi : 8h/12h et 14h/18h

Vendredi 8h/12h et 14h/17h

N°2021-31- OBJET : partenariat avec l'association « La clef des chats »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics et/ou privés de la commune
- De demander une aide financière pour cette campagne, à la fondation Brigitte BARDOT

N°2021-32- OBJET : convention de mise en fourrière des véhicules hors Système d'Informatisation nationale des fourrières en automobiles (SI Fourrières)

Considérant l'exposé de M. PITON, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise en fourrière avec les Etablissements REDA de CHANAS pour une durée de cinq années.

N°2021-33- OBJET : Appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre de la mise en place de la vidéo-protection

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et avec 17 voix « POUR » et 2 abstentions (dont 1 par procuration), de lancer un appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre de la mise en place de la vidéo-protection.

N°2021-34 OBJET : désignation des délégués à la commission locale d'évaluation de transferts de charges de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de désigner les délégués suivants à la commission locale d'évaluation de transferts de charges de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône :

- Titulaire : M. Laurent TEIL
- Suppléant : M. Julien JODAR

Approuvé par M. Le Maire



